



CODE DE L'U.F. (3)	<b>81 42 10 U21 Z1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<b>801</b>
--------------------	------------------------	----------------------------------	------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du (des) cours</b> (2)	<b>Classement du (des) cours</b> (2) (5)	<b>Code U</b> (2) (6)	<b>Nombre de périodes</b> (2)
<b>Tutorat de l'aide familial(e)</b>	CT	B	32
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	8
		Total des périodes	<b>40</b>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD** - **PAS D'ACCORD**  
**PROVISOIRE**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 02 juillet 2009 .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés (convention)*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'assurer la fonction de tutorat auprès des nouveaux engagés « aides familiaux »<sup>1</sup> dans un service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés (convention)*

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- Identifier et analyser les attitudes et les compétences liées à la fonction d'aide familial.

**Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Etre détenteur d'un titre donnant accès à la fonction d'aide familial.

**Condition particulière**

Justifier d'une expérience professionnelle minimale en tant qu'aide familial dans un service d'aide aux familles et aux personnes âgées, condition qui sera validée par le responsable du service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés  
(convention)*

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 étudiants.

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés (convention)*

ANNEXE 4

**PROGRAMME DU COURS**

L'étudiant sera capable :

- de définir la fonction de tutorat en termes de rôles et de responsabilités vis-à-vis des nouveaux engagés, des responsables hiérarchiques et du service ;
- d'identifier les responsabilités respectives des différents acteurs du service, et de présenter les modalités de liaison entre ceux-ci ;
- d'assumer le rôle de tutorat dans le respect des consignes données par les responsables hiérarchiques ;
- d'assurer la fonction de relais entre les nouveaux engagés et leurs collègues, leurs responsables hiérarchiques et les bénéficiaires ;
- de développer une relation pédagogique d'accueil des nouveaux engagés au sein du service et auprès de ses collègues :
  - en identifiant et choisissant les moyens de communication adéquats pour entrer en relation avec les bénéficiaires ;
  - en décrivant aux nouveaux engagés les gestes et les tâches relatifs à l'activité professionnelle (et les difficultés potentielles y afférentes) ;
  - en appliquant les principes de déontologie, de devoir de discrétion et de secret professionnel qui définissent le cadre de travail, et en favorisant le questionnement permanent du nouvel engagé sur ces principes essentiels ;
- de favoriser en situation concrète l'émergence des compétences des nouveaux engagés :
  - identification des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
  - développement de l'autonomie ;
  - inventaire des difficultés réelles ou ressenties et pistes de solutions ;
  - organisation du temps de travail en respectant les objectifs définis par le responsable hiérarchique ;
  - élaboration et prise en compte de critères d'auto-évaluation (objectifs, planification, limites, ...) ;
- d'accompagner le nouvel engagé dans un processus d'insertion professionnelle par la mise en place d'une relation de confiance :
  - attitude d'écoute, de disponibilité et d'encouragement ;
  - mise en évidence des pratiques positives ;
  - relation d'apprentissage de type partenaire ;
  - critique constructive et valorisante ;
- de transmettre à l'assistant(e) social(e) une observation de son action de tutorat.

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés (convention)*

ANNEXE 5

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une ou plusieurs situations vécues ou évoquées par un nouvel engagé aide familial :

- de préciser et justifier les fonctions et limites du tutorat :
  - en justifiant les fonctions et limites de l'aide familial ;
  - en se situant et en situant chacun des acteurs dans le cadre institutionnel ;
  - en identifiant les besoins du nouvel engagé compte tenu de l'expérience de celui-ci ;
  - en proposant des actions concrètes d'accueil à mettre en place, ainsi que des méthodes d'accompagnement pour favoriser l'intégration du nouvel engagé auprès de l'équipe, du service et du bénéficiaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité, la pertinence et la diversité des actions proposées ;
- la qualité et la précision du langage et de l'argumentation.

*Formation continuée de l'aide familial(e) : tutorat pour l'accueil des nouveaux engagés  
(convention)*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.